



La mutualisation au service des pouvoirs locaux.

Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle.

Budget 2025.



Référence : Budget2025-V1.0.
Marc Barvais, Président.
Frédéric Rasic, Directeur général.

Avec le soutien de



Wallonie



1 Avant-propos

Le présent document a pour objectif de présenter la synthèse du budget 2025 de l'Intercommunale de **M**utualisation en matière Informatique et **O**rganisationnelle.

Ce budget a été approuvé par le Conseil d'Administration d'iMio le 03 septembre 2024.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

IMIO SCRL

Marc Barvais, Président.

Frédéric Rasic, Directeur Général.

Rue Léon Morel, 1 - 5032 Isnes

Tél : 0032(81)586.100

Fax : 0032(81)586.129

Email: contact@imio.be

<http://www.imio.be>



2 Sommaire

1	Avant-propos	2
2	Sommaire	4
3	Budget 2025.	5
3.1	Tableau de synthèse budget 2025.....	5
3.2	Durée prise en compte.....	5
3.3	Prise en compte de l'inflation.....	6
3.4	Impact de la TVA.	6
3.5	Estimation des recettes.	6
3.5.1	Politique de prix :	6
3.6	Estimation des charges.	7
3.6.1	Rémunération et charges sociales	7
3.6.2	Sous-traitance.	7
3.6.3	Frais de bâtiments.....	8
3.6.4	Frais généraux.	8
3.6.5	Frais généraux légaux.....	9
3.6.6	Marketing et communication.	9
3.6.7	Amortissements.	9
3.6.8	Jetons de présence.	11
3.7	Investissements.....	12
3.8	Tableaux bilans 2017-2025.	13



3 Budget 2025.

Ce budget est basé sur l'analyse détaillée de 12 années de données auditées du compte de résultat ainsi que sur nos prévisions volontaristes de progression de nos recettes tenant compte de la politique de prix établie à la création d'iMio par le Gouvernement Wallon pour permettre à un maximum de Pouvoirs locaux de pouvoir acquérir nos solutions et du contexte économique actuel.

3.1 Tableau de synthèse budget 2025.

IMIO SC	Budget 2025	Budget 2024
Chiffre d'affaires	7 125 000,00 €	6 473 500,00 €
Productions immobilisées	250 000,00 €	275 000,00 €
Autres produits et récupération de frais	80 000,00 €	77 000,00 €
Total des produits d'exploitation	7 455 000,00 €	6 825 500,00 €
Approvisionnements et TVA intracom	(1 100 000,00) €	(1 000 000,00) €
Services et biens divers	(1 370 000,00) €	(1 105 000,00) €
Batiment	(75 000,00) €	(75 000,00) €
Véhicules	(440 000,00) €	(360 000,00) €
Administration / Divers	(85 000,00) €	(75 000,00) €
Téléphonie et internet	(45 000,00) €	(50 000,00) €
Assurances	(35 000,00) €	(30 000,00) €
Honoraires	(500 000,00) €	(400 000,00) €
Marcom	(100 000,00) €	(60 000,00) €
Dons et libéralité	- €	- €
Administrateurs	(90 000,00) €	(55 000,00) €
Total des charges d'exploitation	(2 470 000,00) €	(2 105 000,00) €
Marge Brut d'Exploitation	4 985 000,00 €	4 720 500,00 €
Rémunérations, charges sociales et pensions	(4 500 000,00) €	(4 319 165,88) €
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	485 000,00 €	401 334,12 €
Amortissements	(320 000,00) €	(275 000,00) €
Autres charges d'exploitation	(15 000,00) €	(15 000,00) €
Bénéfice / perte d'exploitation	150 000,00 €	111 334,12 €
Charges financières	(25 000,00) €	(25 000,00) €
Bénéfice de l'exercice avant impôts	125 000,00 €	86 334,12 €
Impôts sur le résultat	(45 000,00) €	(60 000,00) €
Bénéfice de l'exercice	80 000,00 €	26 334,12 €
Capacité d'AutoFinancement (CAF)	400 000,00 €	301 334,12 €

On peut résumer les hypothèses de travail comme suit :

3.2 Durée prise en compte.

Le budget a pris en compte la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



3.3 Prise en compte de l'inflation.

Il a été tenu compte d'un pourcentage d'inflation de 2,1 % suivant les prévisions du bureau du plan.

3.4 Impact de la TVA.

Les chiffres repris dans le budget pour les produits ont été estimés hors TVA vu la décision de l'administration de la TVA de non-assujettissement.

Compte tenu du non-assujettissement de nos activités à la TVA, le budget a considéré dans les charges une estimation nette TTC à supporter.

3.5 Estimation des recettes.

Le chiffre d'affaires a été déterminé au départ des produits actuellement développés.

Il a été décidé de ne pas projeter, dans le budget de recettes ou d'activités se rapportant à d'éventuels produits futurs, non développés à ce jour.

Pour l'activité "Production de logiciels libres en mutualisation", nous avons considéré les solutions suivantes :

- Notre offre de solutions Web (SmartWeb, Citizen, Bibliotheca, ...) ;
- Guichet Téléservices ;
- Accueil extrascolaire ;
- Gestion du service Urbanisme ;
- Gestion des instances délibérantes ;
- Gestion de projets et du Plan Stratégique Transversale ;
- Gestion de courriers.

Pour l'activité "Accompagnement organisationnel, simplification administrative et centrale de marchés/d'achats", nous avons considéré les solutions suivantes :

- Gestion des services techniques ;
- Gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- Accompagnement – conseil.

Il a également été prévu le remboursement des frais de stockage des données dans le cloud.

Le projet relatif à la centrale de marché cybersécurité n'a pas été pris en compte puisqu'il est neutre d'un point de vue compte de résultat.

Pour 2025, nous avons prévu une croissance de 10% de notre chiffre d'affaires par rapport à notre budget 2024, soit 7 100 000 €.

3.5.1 Politique de prix :

La politique de prix établie à la création d'iMio par le Gouvernement Wallon visait à permettre à un maximum de pouvoirs locaux de pouvoir acquérir nos solutions à moindre coût.

Notre tarification est basée sur la taille du pouvoir local selon 7 catégories :



Catégorie	Nombre d'habitants (communes/CPAS)	Nombre d'agents (intercommunales / RCA)	Nombre d'habitants (zones de secours)
Cat 1	de 0 à 5.000	de 0 à 25	n/a
Cat 2	de 5.001 à 10.000	de 26 à 50	n/a
Cat 3	de 10.001 à 15.000	de 51 à 75	de 0 à 100.000
Cat 4	de 15.001 à 20.000	de 76 à 100	de 100.000 à 400.000
Cat 5	de 20.001 à 40.000	Plus de 100	plus de 400.000
Cat 6	de 40.001 à 100.000	n/a	n/a
Cat 7	plus de 100.001	n/a	n/a
Provinces	n/a	n/a	n/a

Le tarif d'une zone de police est déterminé en fonction de la catégorie de la plus grande ville/commune de la zone.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 03 septembre 2024 de ne pas revoir la tarification pour l'année 2025.

Néanmoins vu les indications du bureau du plan prévoyant une indexation de 2% en janvier 2025, nos tarifs suivront l'indexation légale et seront indexer de 2%.

3.6 Estimation des charges.

L'estimation des charges est extrêmement fiable puisque basée sur plus de 10 années de fonctionnement et que nous ne prévoyons pas de grand changement.

Nous avons pris en compte pour l'établissement du budget les éléments importants suivants :

- Les augmentations de nos fournisseurs tenant compte des prévisions d'inflation.
- Nos frais de personnel représentent 70% de nos frais de fonctionnement. Vu les indexations successives et l'évolution de nos équipe, nous prévoyons un augmentation de l'ordre de 200 K€ par rapport à 2024.
- L'évolution de la fiscalité sur les véhicules de société.
- Une augmentation de 40.000 € de nos dépenses en marketing et communication.
- Nous maintenons nos objectifs initiaux d'investissements en R&D, soit 250.000 €.

3.6.1 Rémunération et charges sociales

Les frais de personnel ont été estimés sur base de l'équipe existante et des acquis et suivant les évolutions des barèmes de la Région Wallonne. Nous avons considéré une croissance organique des coûts de 4 % pour 2025.

3.6.2 Sous-traitance.

Ce poste couvre principalement les coûts d'hébergement informatique, le coût de maintenance des logiciels et la sous-traitance en R&D sur nos produits.



IMIO n'a nullement l'ambition de devenir une structure lourde, notre objectif est de créer un écosystème avec des partenaires privés et publics qui permet de réaliser notre mission en souplesse mais avec rapidité et efficience. Nous maintiendrons donc notre politique de sous-traitance.

Concernant les frais de sous-traitance pour les activités de R&D, ils continueront à être activés dans les comptes de la société comme c'est le cas depuis le 3ème trimestre 2021.

Deux aspects interviennent dans l'activation de ces frais au titre de « production immobilisée » :

- Les frais liés aux sous-traitants : les factures seront activées au rythme de leur prise en charge dans la société. Afin de faciliter l'encodage, il est préférable de prévoir des factures séparées par type de module développé et de reprendre le nom de chaque module en commentaire dans les factures d'achats.
- Frais de personnel : Ils seront activés sur base de la rémunération au sens large suivant un pourcentage déterminé en fonction des timesheets. Cela signifie que l'activation comprendra non seulement les frais de rémunérations déclarés par le secrétariat social mais également les frais indirects (voitures, carburant, etc...).

Les frais de développement seront amortis sur base de la durée d'utilisation prévue dans la fiche de chaque « projet » qui devra être approuvée par le conseil d'administration avant son lancement.

Cet amortissement devra être de minimum 3 ans et maximum 10 ans. L'amortissement sera appliqué prorata temporis à partir du 1er jour qui suit l'activation dans les comptes.

D'un point de vue comptable, chaque module développé (« projet ») sera individualisé dans un compte à l'actif séparé.

3.6.3 Frais de bâtiments.

Ces frais ont été estimés tenant compte des coûts actuels supportés pour notre bâtiment en y incluant les frais de maintenance et la charge d'emprunt.

3.6.4 Frais généraux.

Ces frais ont été estimés par nature sur base de l'expérience actuelle et couvrent notamment :

- SOUS-TRAITANCES SUR PROJETS
- LOCATION MATERIEL
- TELEPHONIE FIXE
- TELEPHONIE MOBILE
- INTERNET
- FRAIS POSTAUX
- CARTE CARBURANT
- CONSOMMATION - SALLE DE REUNION
- FOURNITURE DE BUREAU
- PETIT MATERIEL
- FRAIS DE DEPLACEMENT
- ASSURANCES RELATIVES AU PERSONNEL
- ASSURANCES RELATIVES AUX MANDATAIRES
- FORMATION
- PRESTATIONS DE TIERS
- HONORAIRES NOTAIRE - HUISSIER



- HONORAIRE DIVERS
- FRAIS DE RESTAURANT
- FOIRES ET EXPOSITIONS / FRAIS HOTEL
- DOCUMENTATION
- FETE DU PERSONNEL

3.6.5 Frais généraux légaux.

Ces frais ont été estimés par nature sur base de l'expérience actuelle et couvrent notamment :

- HONORAIRE SECRETARIAT SOCIAL
- HONORAIRE TICKETS RESTAURANT
- HONORAIRE COMPTABLE
- HONORAIRES REVISEURS
- HONORAIRE AVOCATS
- HONORAIRES NOTAIRE - HUISSIER
- PUBLICATIONS LEGALE
- HONORAIRE DIVERS
- COTISATION SOCIETE

3.6.6 Marketing et communication.

Ces frais couvrent la participation au salon Municipalia, aux congrès des directeurs généraux, des rencontres avec nos membres et la production de supports de communication.

3.6.7 Amortissements.

Ces frais couvrent l'amortissement de notre bâtiment, du matériel informatique acquis, du mobilier, et les investissements en R&D (cfr point relatif à la sous-traitance).

Remarques :

Les frais de développement des projets informatiques seront comptabilisés en immobilisation incorporelle à la fin de chaque trimestre et seront amortis à partir du 1er jour du trimestre suivant.

Chaque projet informatique sera individualisé et fera l'objet d'un plan d'amortissement spécifique dont la durée d'amortissement sera en conformité avec les présentes règles d'évaluation.

Chaque plan sera validé par le conseil d'administration sans que pour autant ce soit considéré comme une modification des règles d'évaluation.

Les projets retenus pour intervenir dans cette valorisation sont :

Nom du projet	Description
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	Ces dernières années, une série de normes et de pratiques ont conduit les Pouvoirs publics à adapter leurs outils de communication vers le citoyen. Le site web communal est évidemment une des premières cibles visées par ces évolutions. Le modèle de site communal élaboré par iMio dans sa version actuelle, possède une architecture trop monolithique et vieillissante pour pouvoir faire face à ce défi. Ce projet consiste à concevoir un espace de communication unifié permettant de dématérialiser les échanges entre le citoyen et sa ville.

	Outre le respect des nouvelles directives européennes en matière d'accessibilité, le RGPD et avec les bonnes pratiques des stratégies d'eGouvernement qu'elles soient locales ou européennes (open data, principe only once, interopérabilité, ...), cette plateforme regroupera une série de services transactionnels (démarches administratives) et informationnels (le contenu traditionnel du site web communal, les décisions des conseils communaux, ...). Concrètement, cela se traduit par une intégration forte entre deux produits d'iMio : la plateforme iA.Téléservices pour la partie transactionnelle et iA.Smartweb pour l'informationnel. iA.Smartweb+, résultat de cette "fusion" devra donc offrir une expérience utilisateur cohérente et fluide au citoyen et une grande facilité de gestion pour l'agent communal.
Sources authentiques	En tant que service public (cfr statuts), iMio, en plus des obligations légales liées à son activité de production de logiciel, s'inscrit dans les politiques d'eGouvernement locales et européennes. Le principe "only once" de la commission européenne doit donc être intégré à la conception de ses logiciels, notamment par le biais de sources authentiques. L'objectif de ce projet est l'implémentation du concept de sources authentiques aussi bien au sein des logiciels libres développés par l'intercommunale que pour ceux acquis "sur étagère". On visera ici plus spécifiquement les produits suivants : • iA.Téléservices : pour éviter au citoyen de compléter les données d'un formulaire si un Pouvoir public (local, régional, fédéral) les possède déjà. • iA.Urban : dans le cadre du lien entre les logiciels SPW développés dans le cadre du projet des permis d'environnement (PE/PU) et la backoffice de la ville. • iA.Tech/iA.Téléservices : assurer le flux digital de bout en bout entre l'outil de gestion des signalements "FixMyStreet" et le logiciel utilisé par le services technique de la ville
Intranet iA.Quaive	Espace de communication interne du Pouvoir local. Cet "intranet de productivité" allie la diffusion d'information (notes de service, actualités, règlements, procédures, ...) à la possibilité pour chaque service de créer son propre espace de travail structurant et collaboratif via l'édition en ligne de documents. Ce portail a également pour objectif de gérer de manière centralisée le flux d'activités et d'informations provenant d'autres applications conçues par iMio. "Quaive" utilisant les mêmes technologies que les autres produits développés par iMio, une économie d'échelle est réalisée pour le service d'hébergement.
Permis de logement	Un permis de location est exigé pour certains types de logements, ceux-ci doivent répondre à des critères minimaux de qualité : salubrité, superficie habitable, nombre de pièces, inviolabilité du domicile et respect de la vie privée. Ce projet consiste à développer un logiciel permettant au service logement de recenser les logements de la ville, pour ensuite leur attribuer des dossiers (permis de location, constat d'immeuble inoccupé, ...).
Migration Plone	L'objectif de ce projet est d'adapter les applications utilisant le framework Plone à la version 6.
GED	L'objectif de ce projet est de dématérialiser l'administration des pouvoirs locaux en construisant une plateforme documentaire qui



	- centralise et rend accessible les documents produits par les applications verticales - permet de digitaliser une série de processus documentaire - reprend/indexe les fichiers des file systems - intégrant la signature électronique - et à terme l'archivage électronique Il s'agit également de mettre les ressources nécessaires pour assister les pouvoirs locaux dans la transformation des rôles et compétences; La simplification administrative, la gestion zéro papier, la facilitation du télétravail, une plus grande efficacité et un confort accru des équipes ainsi que la sécurité des données sont au cœur de ce projet.
Migration cloud	L'objectif du projet est de migrer notre infrastructure Hosted Private Cloud vers Proxmox/Kubernetes. Cet environnement basé sur Proxmox/Kubernetes permettra à la fois d'orchestrer des conteneurs Docker, et d'héberger des VMs en réduisant la dépendance à VMware et les coûts qui y sont liés. Il permettra donc aussi de remplacer certains services pour lesquels nous nous reposons actuellement sur des offres gérées par OVH, tels que les clusters PostgreSQL. Il est impératif de réduire l'échelle de l'environnement VMware existant à mesure que ce nouvel environnement Proxmox/Kubernetes grandit afin de maîtriser les coûts. La finalité de cette migration est d'avoir une infrastructure meilleur marché et d'être indépendant d'OVH. Actuellement, nous dépendons fortement du VMWare d'OVH, du cluster Postgresql manager d'OVH. Une fois le projet terminé, nous pourrions aisément se défaire d'OVH car uniquement des machines physiques seront dépendantes d'OVH. De plus, nous aurons une meilleure granularité pour le contrôle de l'utilisation des ressources par nos applications.

Les durées d'amortissement prévues sont:

Nom du projet	Durée amortissement
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	5 ans
Sources authentiques	5 ans
Intranet iA.Quaive	3 ans
Permis de logement	5 ans
Migration Plone5	3 ans
GED	5 ans
Mise en place de la nouvelle architecture Cloud iMio	5 ans

3.6.8 Jetons de présence.

Les frais de jetons de présence ont été estimés pour une participation à 80% des administrateurs aux instances de gestion de l'intercommunale.



3.7 Investissements.

En temps que structure délivrant des solutions pointues à hautes valeurs ajoutées, Il est indispensable de prévoir des investissements en R&D pour nous permettre de nous maintenir à niveau et suivre l'évolution des technologies.

,



3.8 Tableaux bilans 2017-2025.

	Budget 2025	Budget 2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	7 125 000,00	6 473 500,00	6 568 614,34	5 251 184,12	4 753 459,12	4 156 575,94	3 600 306,52	3 080 827,39	2 318 238,91
Produits d'exploitation non récurrents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Productions immobilisées	250 000,00	275 000,00	103 926,91	277 631,51	290 361,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Subsides	0,00	0,00	664 792,20	406 524,89	111 010,00	264 000,00	346 208,00	863 742,49	855 884,51
Subside fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	111 010,00	264 000,00	346 208,00	748 607,00	801 020,00
Subside sur projets	0,00	0,00	664 792,20	406 524,89	0,00	0,00	0,00	115 135,49	54 864,51
Autres produits et récupération de frais	80 000,00	77 000,00	82 107,92	111 623,16	64 570,97	53 178,88	50 357,68	43 533,36	24 802,97
Total des produits d'exploitation	7 455 000,00	6 825 500,00	7 419 441,37	6 046 963,68	5 219 402,05	4 473 754,82	3 996 872,20	3 988 103,24	3 213 926,39
Approvisionnements et TVA intracom	-1 100 000,00	-1 000 000,00	-1 094 381,75	-1 011 303,07	-942 570,79	-940 055,46	-840 171,83	-1 187 476,58	-751 996,85
Services et biens divers	-1 370 000,00	-1 105 000,00	-1 671 948,38	-1 200 327,18	-822 329,65	-565 595,28	-605 369,19	-576 003,13	-471 885,15
Total des charges d'exploitation	-2 470 000,00	-2 105 000,00	-2 766 330,13	-2 211 630,25	-1 764 900,44	-1 505 650,74	-1 445 541,02	-1 763 479,71	-1 223 882,00
Rémunérations, charges sociales et pensions	-4 500 000,00	-4 319 165,88	-4 073 964,49	-3 844 384,41	-3 101 088,92	-2 682 340,51	-2 203 215,45	-2 019 388,16	-1 923 486,11
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	485 000,00	401 334,12	579 146,75	-9 050,98	353 412,69	285 763,57	348 115,73	205 235,37	66 558,28
Amortissements	-320 000,00	-275 000,00	-261 949,87	-194 343,44	-111 592,28	-118 587,82	-154 002,27	-159 410,12	-131 681,60
Réduction de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 000,00	2 700,00	-11 700,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 246,86
Autres charges d'exploitation	-15 000,00	-15 000,00	-20 088,39	-13 599,63	-15 676,95	-12 430,63	-12 266,89	-11 885,71	-10 589,87
Bénéfice d'exploitation	150 000,00	111 334,12	297 108,49	-216 994,05	217 143,46	157 445,12	170 146,57	33 939,54	74 533,67
Produits financiers	0,00	0,00	24 793,17	0,02	8 279,70	21 035,01	52 873,76	58 283,92	58 307,33
Charges financières	-25 000,00	-25 000,00	-16 926,74	-29 727,60	-20 312,63	-22 323,79	-26 177,84	-21 870,92	-21 935,88
Bénéfice de l'exercice avant impôts	125 000,00	86 334,12	304 974,92	-246 721,63	205 110,53	156 156,34	196 842,49	70 352,54	110 905,12
Impôts sur le résultat	-45 000,00	-60 000,00	-55 469,30	-4 513,54	-59 657,99	-66 460,01	-78 314,29	-45 525,04	-89 760,79
Bénéfice de l'exercice	80 000,00	26 334,12	249 505,62	-251 235,17	145 452,54	89 696,33	118 528,20	24 827,50	21 144,33